

**Propositions financières Budget Primitif 2014
Adaptation du dispositif d'aide à
l'acquisition de matériel sportif lourd**

Rapport n° CG/2013/92

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2014 en matière d'activités sportives et de loisirs ainsi qu'une proposition d'adaptation de l'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd et la régularisation de la contribution annuelle de l'UNAP au Tournant du Rhin.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PEP	Direction de la Jeunesse et des Sports	9 809 667,95
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	825 000,00
	TOTAL	10 634 667,95

La politique sportive du Conseil Général s'articule autour de 5 axes structurants :

Axe 1 : Une politique sportive pour un soutien fort aux associations

Axe 2 : Une politique sportive pour un aménagement équilibré et durable du territoire

Axe 3 : Une Politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse

Axe 4 : Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie

Axe 5 : Une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

Pour les mettre en œuvre, le Département intervient directement au bénéfice du sport amateur, du haut niveau, du sport de masse et du sport scolaire, et participe à la construction et réhabilitation des équipements sportifs et socio-éducatifs, notamment dans le cadre des contrats de territoire. De fait, le département dispose d'une gamme complète d'outils lui permettant d'inscrire durablement la pratique sportive et socio-éducative dans les territoires, tout en favorisant l'émergence de projets et de pratiques d'excellence, comme le Tournant du Rhin, le Champ du Feu ou le soutien aux grands clubs du département.

3311 – Sport de haut niveau

Crédits proposés au BP 2014 : 990 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 127 600€

Les aides au sport de haut niveau permettent de soutenir les clubs sportifs évoluant en championnat de France en participant, notamment, à leurs frais de déplacements. Ces aides fluctuent en fonction de leurs résultats sportifs, qui font eux-mêmes l'objet d'un soutien particulier.

Les crédits 2014 sont en baisse significative du fait que certains clubs (SIG, RCSA, RCS Rugby, SAHB) sont passés en conventions d'objectifs. Or, l'enveloppe financière dédiée au financement des conventions d'objectifs est rattachée au mode d'action 3312 « sport de masse ». Il s'agit donc d'un transfert de crédits d'un mode d'action vers l'autre. Le montant cumulé de ces deux modes d'action est stable d'une année sur l'autre et marque le choix clair du Conseil Général de privilégier le sport de masse, la Région se concentrant sur le sport professionnel.

3312 – Sport de masse

Crédits proposés au BP 2014 : 2 087 190 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 1 949 590 €

Les aides au sport de masse sont un important levier d'action du Département pour l'épanouissement des Bas-Rhinois et la solidarité territoriale. En effet, elles s'adressent à tous les pratiquants, quels que soient le sport concerné, le niveau de pratique et le lieu.

Il s'agit d'encourager la pratique sportive (aide à la licence pour les clubs et aide à l'acquisition de matériel sportif...) et d'assurer la promotion du sport (aide à l'organisation de manifestations sportives et aide aux animations des mercredis).

Au-delà de ces dispositifs, le Conseil Général s'est engagé, depuis 2011 dans la mise en place de conventions d'objectifs avec les comités sportifs départementaux volontaires et certains clubs sportifs pour les accompagner dans leurs projets de développement et dans la mise en place d'actions en adéquation avec les axes de la politique sportive départementale.

Ainsi, à ce jour, vingt-six comités départementaux ou ligues et quatre clubs se sont engagés dans cette contractualisation, pour des actions répondant aux enjeux de la politique sportive départementale. Une évaluation à l'échéance des quinze premières conventions est prévue avant d'envisager la reconduction de cette contractualisation pour les deux années à venir.

Par ailleurs, la mise à disposition de la Maison des Sports et l'aide à l'association départementale de la Maison des Sports (140 000 €) sont un outil précieux pour les comités sportifs départementaux.

Enfin, pour 2014 il vous est proposé d'adapter les modalités d'instruction de l'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd.

Le taux de subvention appliqué à chaque association est variable, tenant compte des participations d'autres partenaires et ne peut dépasser 50 % du coût TTC des matériels retenus. Le plafond de subvention est fixé à 15 000 € par an et par comité pour une même discipline.

Chaque année le montant des aides sollicitées est supérieur aux crédits disponibles. Aussi, vu le contexte budgétaire contraint, il vous est proposé de :

- prioriser en 2014 les demandes qui n'ont pas pu être soutenues en 2013 ;
- fixer une date limite de dépôt des demandes au 31 mars 2014 ;
- instaurer la règle selon laquelle une association ne pourra être soutenue deux années de suite ;
- exiger que les bénéficiaires achètent le matériel dans l'année de la décision.

3313 – Sport scolaire

Crédits proposés au BP 2014 : 137 500 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 498 600 €

Ces aides permettent au Département de contribuer à l'initiation des collégiens à l'équitation et à les familiariser avec une pratique sportive régulière en milieu associatif (UNSS, UGSEL). Outre cet aspect purement sportif, il s'agit également d'une mission de santé publique au regard des dangers, liés à leur sédentarité, qui menacent les jeunes.

Pour mémoire, les crédits permettant aux collèges de louer les installations sportives nécessaires aux cours d'EPS sont inscrits au budget de l'enseignement secondaire (1,5 M€).

3314 - Equipements sportifs

Crédits proposés au BP 2014 : 6 249 977,95 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 5 000 000 €

A compter de 2014, les aides aux équipements sportifs et socio-éducatifs sont regroupées au sein d'une seule et même autorisation de programme, ce qui explique les évolutions de crédits sur ce mode d'action et celui des équipements socio-éducatifs.

L'aide aux équipements sportifs contribue à l'élargissement des pratiques et de l'accès au sport des bas-rhinois par une plus grande polyvalence des équipements, par l'allongement du temps d'usage, par l'ouverture des équipements aux non licenciés et par l'implantation d'équipements spécialisés de niveau départemental. Ces enjeux forment le socle des volets sportifs des contrats de territoires.

3315 – Equipements socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2014 : 250 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 2 470 000 €

Sous l'appellation générique d'équipements socio-éducatifs, le Conseil Général subventionne, notamment dans le cadre des contrats de territoire, la construction et la transformation des équipements très divers ; des salles polyvalentes, des foyers socio-éducatifs, des locaux jeunes, des centres socio-culturels, des hébergements associatifs, des centres de vacances et des accueils de loisirs sans hébergement.

Suite à la fusion des modes d'actions 3314 et 3315, ce dernier enregistre une baisse et ne porte plus que sur l'extension de la salle polyvalente d'Eschbach.

3316 – Equipements sportifs et de loisirs départementaux

Crédits proposés au BP 2014 : 920 000 €

Crédits inscrits au BP 2013 : 2 015 000 €

Maison de vacances de Wangenbourg

Le Conseil Général a décidé de reprendre la gestion du centre de vacances qui était géré jusque-là par l'Amicale du Personnel. Dans ce contexte, un programme de travaux calés sur les trois prochaines années, portant à la fois sur la rénovation et l'évolution des bâtiments du site ainsi que sur la création de nouveaux équipements, sont prévus. Les travaux d'aménagement du city-park se sont achevés en 2012. Les études de conception, confiés au cabinet d'architecture Antonelli & Herry, pour la construction d'une salle polyvalente et la restructuration du bâtiment principal sont en cours permettant le lancement de l'appel d'offres au deuxième trimestre 2013. Le financement de ces travaux se fait par la vente des appartements que la collectivité avait mis à disposition de l'amicale pour des séjours de vacances en direction du personnel.

Projet Tournant du Rhin

Base nautique

Suite à l'incendie ayant dévasté le club-house début 2011, il était nécessaire de démolir la ruine restante et de mettre à disposition des utilisateurs des locaux transitoires dans l'attente de la reconstruction définitive. Le marché de maîtrise d'œuvre lancé fin 2011 a désigné le cabinet BGL Architecture. Les travaux démarrés en juillet 2012 pour les démolitions, et en janvier 2013 pour les constructions, se sont achevés en septembre 2013. Un remboursement de l'ordre de 1,1M€ de la part de l'assurance est attendu en 2013 et 2014.

Le libre accès du public à la base nautique

Des aménagements ont ainsi été réalisés en 2013 dans une démarche concertée avec l'Union Nautique de Plobsheim (UNAP), gestionnaire de la base nautique: ils permettent au public piéton d'accéder librement à une large zone centrale de la base nautique, bordée de haies, et clôturée de manière à protéger les espaces techniques réservés aux pratiquants (stationnement des bateaux, zones de mise à l'eau, ateliers).

Le cheminement intègre la mise en œuvre de portails automatiques synchronisés concourant à la gestion sécurisée des flux automobiles (membres) et d'un portail d'accès piétons (visiteurs). Le coût de ces investissements s'élève à 70 000 € TTC.

Régularisation financière

Suite à la démolition du restaurant La Régate en 2009, le secteur de la base nautique était privé d'un espace de petite restauration directement accessible au public dont ne pouvait que résulter une perte d'animation préjudiciable pour le site.

L'UNAP a alors installé et aménagé un chalet de petite restauration, participant ainsi directement à la gestion et l'entretien des parties communes situées à l'extérieur de la clôture, intervention qui se chiffre à la somme de 38 523,56 € soit 3 années de contribution. Dès lors, il n'y a pas lieu d'appeler en recouvrement la contribution annuelle forfaitaire due à ce titre par l'UNAP et ce sur les 3 années concernées par le fonctionnement de ces équipements (2009 à 2011).

En raison de l'incendie du club-house en janvier 2011 et des difficultés de fonctionnement qui ont touché la base nautique et l'UNAP, il n'est pas paru pertinent d'appeler en recouvrement la contribution annuelle en 2012 et 2013. La reconstruction du club-house et le retour à une activité normale permettent à nouveau d'envisager l'édition de ces titres dont le paiement pourrait faire l'objet d'un échelonnement à déterminer avec la Paierie départementale.

Il y a lieu également de régulariser les comptes avec l'UNAP par l'abandon des recettes pour les années 2009, 2010 et 2011.

Le calcul du montant restant dû par l'UNAP est donc arrêté à 27 306 €.

Secteur des 7 Ecluses

Afin de répondre aux attentes des usagers du site des 7 écluses, une opération d'aménagement d'un espace de convivialité a été décidée en 2012. Cette opération en deux tranches consiste à aménager un espace couvert avec tables et bancs, une aire de jeux pour les plus petits, la mise en place de toilettes sèches (1^{ère} tranche) ainsi que de réaménager la maison cantonnière en espace d'exposition (2^{ème} tranche). Les travaux de la première tranche ont débuté fin 2012 et se sont achevés en juin 2013.

Parallèlement l'amélioration des conditions d'accueil du public se poursuit, avec la mise en œuvre d'un mobilier adapté, la gestion différenciée des espaces verts, la collecte sélective des déchets. Des aménagements complémentaires sont prévus en 2014 sur l'espace couvert pour assurer un meilleur confort des utilisateurs et visiteurs.

Il s'agira de poursuivre les actions de sécurisation et de valorisation, tout en maintenant le soutien aux associations, très actives dans la gestion et l'animation des différents secteurs. 90 000 € seront consacrés en 2014 à l'ensemble de ces actions.

Reconstruction chalet du Champ du Feu

Le Conseil Général du Bas-Rhin a réalisé la démolition et la reconstruction du chalet du Champ du Feu à Belmont. Le nouveau bâtiment abrite les missions d'intérêt général assumées par le Département du Bas-Rhin sur le site du Champ du feu.

Ainsi, le projet d'une surface utile d'environ 700 m² intègre principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique, rattaché à l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes de Schirmeck et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes.

La construction neuve a été traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale selon la charte du Conseil Général et avec l'objectif d'un bâtiment basse consommation d'énergie (standard BBC). L'année 2014 permettra de solder totalement cette opération.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
3311	Aide au sport de haut niveau	1 127 600,00 €	990 000,00 €
3312	Aide au sport de masse	1 949 590,00 €	2 087 190,00 €
3313	Aide au sport scolaire	498 600,00 €	137 500,00 €
3314	Equipements sportifs	5 000 000,00 €	6 249 977,95 €
3315	Equipements socio-éducatifs	2 470 000,00 €	250 000,00 €
3316	Equipements sportifs et loisirs départementaux	2 015 000,00 €	920 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des sports, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 en matière d'aides aux activités sportives et de loisirs.

- décide d'adapter le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd :
. priorité sera donnée en 2014 aux demandes qui n'ont pas pu être soutenues en 2013 ;
. une date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mars 2014 ;
. une association ne pourra être soutenue deux années de suite ;
. les bénéficiaires devront acheter le matériel et transmettre les justificatifs correspondants dans l'année de la décision.

Les autres modalités d'instruction de cette aide (plafonds, taux) restent inchangées.

- décide, compte tenu des dépenses réalisées par l'UNAP pour l'aménagement des espaces extérieurs, attestées par les documents comptables présentés par l'association, pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011, correspondant à 3 années de contribution, d'abandonner les recettes relatives à la contribution annuelle de l'Union Nautique de Plobsheim appelée sur les années 2009 à 2011, pour un montant de 38 523,56 €.

Le Conseil Général rappelle que, conformément à la délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la Commission Permanente est compétente pour les attributions de subventions et la passation des conventions prises pour l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL